

PROVINCE DE LUXEMBOURG

Arrondissement de Virton

Commune de FLORENVILLE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE : - LE PROJET DE PLAN DE GESTION DES DÉCHETS
(CODE DE L'ENVIRONNEMENT - LIVRE I^{ER})

-
ENQUÊTE PUBLIQUE
-

Le Collège Communal informe la population que, dans le cadre de la directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives, du Livre I^{er} du Code de l'Environnement et du décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets, une enquête publique est organisée, sur l'entité, à la demande du Gouvernement wallon :

| Date d'affichage de la demande | Date d'ouverture de l'enquête | Lieu, date et heure de clôture de l'enquête | Les observations écrites peuvent être adressées à : |
|--------------------------------|-------------------------------|---|--|
| 28 avril 2017 | 08 mai 2017 | Administration Communale 21 juin 2017, à 11 H | L'Administration Communale Rue du Château 5 6820 Florenville |

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, et ~~le samedi matin~~ ~~OU~~ le mardi jusqu'à 20 heures à l'adresse reprise ci-dessus.

Les dossiers sont consultables à la commune et sur internet via le lien suivant :

www.wallonie.be

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16 heures ~~ou le samedi matin~~, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de Patricia ROBER -Service des Travaux - 061/32.51.79.

Les observations verbales peuvent être recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut formuler ses observations, s'il le souhaite, en remplissant le formulaire prévu à cet effet (disponible à l'adresse Internet susmentionnée) et en renvoyant ledit formulaire (pour le 21/06/2017 au plus tard) soit à l'administration communale, soit à l'administration régionale à l'adresse suivante :

| |
|---|
| Plans de Gestion des déchets-Plan wallon des déchets-ressources |
| Via courriel : dechetsressources.dgo3@spw.wallonie.be ou par courrier : Service Public de Wallonie-DGO3 Département du Sol et des Déchets Avenue Prince de Liège, 15 - 5100 JAMBES |

Florenville, le 26/04/2017.

Par le Collège,

La Directrice Générale

La Bourgmestre,

R. STRUELENS

S. THEODORE

A l'initiative du Gouvernement wallon, ce projet, de catégorie A.1., est soumis à enquête publique en vertu de l'article D. 29-1, du Livre I^{er}, du Code de l'Environnement. Ce projet a également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, en vertu de l'article D.53, du Livre I^{er}, du Code de l'Environnement. Ce projet est également soumis aux consultations transfrontières. Suite à l'enquête publique, le Gouvernement wallon rédigera la déclaration environnementale et adoptera le plan susvisé par arrêté délibéré en son sein. Le Gouvernement wallon soumettra le plan au Parlement wallon qui se prononcera par voie de résolution.